

**ASSEMBLÉE NATIONALE**5 avril 2006

---

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 109

présenté par  
MM. Bataille, Dosé, Dumont, Brottes, Le Déaut, Ducout, Habib  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 14**

Supprimer les alinéas 10 et 11 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les provisions internes n'ont plus lieu d'être, si elles sont remplacées par des versements annuels à un fonds externalisé.